

Merci de me donner l'occasion de donner mon opinion à propos du PPU Assomption Nord.

Je m'appelle Lucienne Jetté. J'habite depuis plus de 8 ans, dans une résidence de retraités située dans le périmètre visé par ce PPU. Je tiens à préciser que mon opinion est strictement personnelle et qu'elle est formulée en toute indépendance par rapport aux intérêts des responsables de cette résidence.

Il y a actuellement, sur la rue Sherbrooke, deux résidences de retraités de part et d'autre du boulevard de l'Assomption. L'une est en cours d'agrandissement et l'autre le sera prochainement¹. Dans un avenir rapproché, plus de mille aînés habiteront au sud de la rue Sherbrooke. C'est sans compter ceux qui habitent le Village olympique, dans l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie, immédiatement voisin. L'ensemble de ces aînés a des caractéristiques et des besoins particuliers dont il n'a pas été question jusqu'ici.

De manière générale, je pense que le PPU gagnerait à s'inspirer des pratiques préconisées par le programme québécois Municipalité amie des aînés², qui veut favoriser le vieillissement actif au Québec.

Puisqu'une des orientations du PPU consiste à développer et sécuriser les parcours piétons et cyclables, je suggère que l'aménagement de ces parcours soit adapté pour une clientèle vieillissante. Traverser la rue Sherbrooke ou le boulevard de l'Assomption est périlleux si on marche lentement ou si on doit utiliser une canne ou un déambulateur. Pour fréquenter éventuellement les commerces et les espaces publics projetés sur le boulevard de l'Assomption, il faudra tout d'abord pouvoir s'y rendre en toute sécurité.

Le PPU propose l'élargissement du terre-plein au centre du boulevard de l'Assomption. Je suggère que cette structure soit assez large pour qu'une personne utilisant un déambulateur ou un fauteuil roulant puisse s'y arrêter et attendre le feu de circulation suivant s'il n'est pas possible de traverser le boulevard d'une seule traite.

Je suggère aussi que le mobilier urbain comporte dès maintenant des bancs le long de la rue Sherbrooke, afin que les aînés puissent prendre des pauses lors de leurs déplacements vers les commerces existant déjà, notamment les institutions financières. La même remarque s'appliquera pour le boulevard de l'Assomption quand la place publique et les commerces seront implantés.

Une attention particulière devrait être apportée à la problématique des fauteuils roulants motorisés. On voit ces derniers circuler en cahotant sur les trottoirs ou encore, emprunter la chaussée en espérant être visibles à l'aide d'un pauvre fanion de couleur.

¹ <http://journalmetro.com/local/mercier-anjou/actualites/1096151/phase-2-du-elogia-le-groupe-maurice-pourra-aller-de-lavant/>

² https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/guide_mada.pdf

La circulation de ces appareils sur des parcours piétons ou cyclables ne fait pas encore de consensus. Le PPU pourrait fournir l’occasion d’un projet-pilote pour expérimenter des parcours sécuritaires et des surfaces de roulement propices aux déplacements avec des aides à la mobilité.

Les femmes constituent la majorité des aînés. À cause d’un sentiment d’insécurité, nombre d’entre elles se privent de sortir ou d’utiliser les transports en commun dès la brunante. Peut-être qu’un éclairage amélioré des trottoirs, notamment sur le boulevard de l’Assomption entre la rue Sherbrooke et la station de métro, favoriserait une utilisation accrue des parcours piétons par cette clientèle.

Parlons maintenant de la problématique de la circulation automobile. Si je comprends bien le schéma de la page 39 du PPU³, les voies de circulation de chaque côté du terre-plein seront ramenées de trois à deux.

Cette modification me semble problématique car dans l’arrondissement Rosemont-Petite-Patrie, du côté nord de la rue Sherbrooke, le boulevard de l’Assomption compte trois voies dans chaque sens. De ce fait, la largeur du boulevard de l’Assomption va varier d’un arrondissement à l’autre. Et qu’en sera-t-il de la largeur du boulevard de l’Assomption au sud de la rue Hochelaga ? Il me semble que la fluidité de la circulation serait favorisée par une artère qui a le même nombre de voies du boulevard Rosemont à la rue Notre-Dame.

Retrancher une voie de chaque côté du boulevard de l’Assomption, s’accompagne de la disparition des espaces de stationnement sur rue, actuellement situés de part et d’autre de cette artère. Le stationnement y est possible jour et nuit de chaque côté, sauf pour deux courtes périodes en alternance chaque jour. Sur semaine, ces espaces sont occupés par les usagers du métro et les personnels des organisations riveraines.

Les autres usagers qui auraient besoin d’un stationnement de courte durée pendant les heures ouvrables peuvent se voir contraints de se stationner en double ou dans un espace réservé pour la STM. Si les immeubles projetés sont construits sur le boulevard de l’Assomption, cette problématique sera pire encore. En effet, si le PPU prévoit «selon les besoins, de petites zones de stationnement de courte durée afin de permettre un accès direct aux espaces commerciaux⁴ en rez-de-chaussée»⁵, il est muet quant à l’accès des visiteurs et des fournisseurs aux espaces résidentiels.

Pour éviter de consacrer au stationnement de véhicules de précieux terrains, certains centres commerciaux offrent déjà à leur clientèle des stationnements en hauteur. Est-il hérétique de penser qu’une telle offre puisse être disponible dans le périmètre du PPU ? L’idée mérite peut-être qu’on l’étudie.

³ PPU Assomption Nord, Mercier- Hochelaga – Maisonneuve, 26 octobre 2016, Montréal

⁴ Mon soulignement

⁵ Idem, page 38

Je suis absolument favorable à l’utilisation des transports en commun et je suis une inconditionnelle du transport actif. Mais aux grands âges, ou quand la santé fait défaut, le recours à ces modes de déplacement n’est pas réaliste. De plus, les aînés ne se qualifient pas tous pour le transport adapté ou encore, ne peuvent y recourir au moment voulu. L’automobile demeure donc un moyen de transport essentiel pour les déplacements de porte à porte.

Dans l’éventualité où le projet d’élimination du stationnement sur le boulevard de l’Assomption se concrétise, je suggère que des débarcadères avec des périodes d’attente de durée limitée soient aménagés sur rue pour faciliter l’accès des véhicules aux espaces résidentiels achalandés.

Au moment où le PPU veut densifier le quartier, je crains que la vision idéalisée d’un futur sans automobile ait comme effet pervers d’encourager des aînés à migrer vers des environnements moins contraignants. L’offre de résidences pour aînés se développe en banlieue. Si on veut vraiment que les aînés demeurent à Montréal, il y a intérêt à leur faciliter la vie.

Lucienne Jetté